Protocole d'urgence COVID

Nous vous présentons certaines actions entreprises à l'école Alpha depuis le début de l'année afin que l'on puisse réagir efficacement en cas d'éclosion et/ou de fermeture d'une ou plusieurs classes ou de l'école :

- Création d'un comité COVID qui veille à la mise en place des mesures sanitaires et de distanciation (équipements de protection, affichage, etc.) et des ajustements nécessaires en fonction de l'évolution de la pandémie et des recommandations de la Santé publique et du ministère de l'éducation ;
- Création d'une cellule de crise pour communiquer rapidement et efficacement à la Santé publique toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur enquête de traçage. Advenant un ou des cas de personnes infectées par la COVID, voir au déploiement du plan d'action s'il y avait fermeture d'une ou plusieurs classes et ou de l'école ;
- Plan de formation pour les enseignants sur l'utilisation d'une plate-forme unique (Classroom de Google Education) à tous les niveaux ;
- Modélisation auprès des élèves par les titulaires sur l'utilisation de la plate-forme à utiliser en enseignement à distance ;
- Création d'horaires adaptés, si nous devions basculer en enseignement à distance pour une ou plusieurs classes ou l'école au complet, avec des horaires :
  - Qui évitent autant que possible que tous les élèves soient en ligne en même temps, ce qui facilite l'accès aux outils dans les familles ;
  - Qui prévoient des périodes d'enseignement en ligne par les titulaires ;
  - Qui prévoient du temps réservé pour les spécialistes ;
  - Qui prévoient des périodes disponibles pour du soutien personnalisé ou en sous-groupes avec les différents intervenants (titulaires, enseignants spécialistes, orthopédagogues, éducateurs spécialisés, orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, psychoéducateur) ;
  - Qui respectent les seuils minimaux de service (nombre d'heures) prescrits par le ministère pour chacun des niveaux (voir le tableau ci-bas) ;

	Heures d'enseignement ou d'activités de formation et d'éveil par semaine	Heures de travail autonome fourni par l'enseignant par semaine par élève	Heures de disponibilité de l'enseignant par jour ou par semaine pour répondre aux besoins des élèves
Préscolaire	11,5 heures d'activités de formation et d'éveil en groupe 11,5 heures d'activités de formation et d'éveil personnalisées	2 heures	S.O.
1er cycle primaire (1re et 2e année)	10,5 heures d'enseignement	3 heures	2,5 heures par jour
2e cycle primaire (3e et 4e année)	13 heures d'enseignement	5 heures	2 heures par jour
3e cycle primaire (5e et 6e année)	13 heures d'enseignement	7,5 heures	2 heures par jour

Il est possible que certaines capsules soient préenregistrées (particulièrement par les spécialistes) pour être visionnées au moment qui convient le mieux à l'élève.

Cueillette de données sur l'accès Internet et au matériel informatique

- Jusqu'à maintenant, plus de 80% des familles ont répondu au sondage envoyé par le centre de services scolaires nous permettant de savoir le portrait des familles quant à l'accès Internet et au matériel informatique. Si vous n'avez pas encore répondu, nous vous encourageons à le faire en cliquant le lien suivant : https://www9.cssmi.qc.ca/environnements-numeriques/login . Ce portrait nous aidera à soutenir les familles, en leur fournissant des appareils, en fonction des équipements disponibles (nous avons un inventaire sur place et nous sommes aussi en attente d'autres appareils, car il y a des difficultés d'approvisionnement des ressources informatiques)

Enseignement pour les élèves absents

- Élève absent parce qu'il présente des symptômes reliés à la COVID et/ou qu'il est en attente d'un résultat de dépistage : la titulaire se chargera de transmettre aux parents la planification du travail à faire (devoirs et leçons) au même titre que si l'élève était à la maison parce qu'il est malade.
- Élève placé en isolement par la Santé publique : la titulaire se chargera de transmettre aux parents la planification du travail à faire (devoirs et leçons) au même titre que si l'élève était à la maison parce qu'il est malade.
- Élève faisant partie d'une classe placée en isolement par la Santé publique : début de l'enseignement à distance dans les 48 suivant le début de l'isolement.

Soutenir les élèves et les parents dans les apprentissages à la maison

Le centre de services scolaires des Mille Îles a créé le SITE APPRENDRE À LA MAISON. Il s'agit d'un site rempli de ressources utiles pour les parents. Vous pouvez y accéder en cliquant le lien suivant :
cssmi.qc.ca/accompagner